



Réunion inter-commissions

Compte-rendu de la réunion du 27 juin 2006 – ST-DENIS-SUR-SARTHON – 13h45

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. Michel JULIEN (Maire de St-Denis-sur-Sarthon)
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 M. Fernand BARILLER (Maire de St-Paul-le-Gaultier)
 M. Michel ANGOT (FPPMA de la Mayenne)
 M. Claude COURANT (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association « Mayenne Nature Environnement »)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
 M. Michel DUCROCQ (CSP de la Sarthe)
 M. Pascal MOISY (DDE de la Sarthe)
 M. Jean-François PERRET (Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Orne)
 M. Guillaume SAILLANT (Syndicat Mixte de l'Orne saosnoise)
 M. René ROMANO (Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de la Région Mancelle)
 M. Jérôme JAMET (FPPMA de l'Orne)
 Melle Mélanie TAQUET (PNR Normandie Maine)
 M. Jean HENAFF (Association « Sarthe Nature Environnement »)
 M. Bernard DUVAL (Association « Alpes Mancelles sans barrage »)
 M. Patrice LEFEUVRE (CIVAM Bio de la Mayenne)
 M. Jean-Claude PLET (Comité Régional de canoë-kayak)
 M. Rémy GILLET (Association Faune et Flore de l'Orne)
 M. Christian MAUPERIN (DDAF de la Sarthe)
 M. André CORBEAU (Association « La truite des Alpes Mancelles »)
 M. Alain DIEU (FPPMA de la Sarthe)
 Mme Isabelle CHAUVOT (Le Mans Métropole)
 M. Samuel MIENVILLE (Conseil Général de la Sarthe)

M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)
 Melle Agathe REMOND (Stagiaire, IIBSA)
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)
 Mme Delphine GAUVARD (SOGREAH Consultants)

Étaient excusés :

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseillère Générale de la Sarthe)
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)
 Mme Corinne BIVER (DIREN Basse-Normandie)
 Mme Véronique CANTIN (Maire de Neuville-sur-Sarthe)
 M. Jean-Paul DORON (FPPMA de l'Orne)
 M. Aurélien CABARET (CDC du bassin de Mortagne au Perche)
 M. Jean-Jacques BOUCLE (Maire de Vivoin)
 M. Luc BRIZARD (Association Base 53)
 M. Pierre DUCHEMIN (Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois)
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI du Mans)
 M. Frédéric SCORNET (DDAF de l'Orne)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)
 Mme Suzanne TAINON (AFOC de la Sarthe)
 M. Hubert BOUDET (CSP Orne)
 Mme Véronique LUCAS (DDASS de l'Orne)
 M. Samuel FAIRIER (CCI de la Mayenne)
 M. Marc GIRODO (DDAF de la Mayenne)
 M. Albert OLIVIER (Maire de Barville)
 M. Bernard VERON (Conseil Général de la Sarthe)

- 2 -

L'ordre du jour était le suivant :

1. Bilan des échanges des commissions thématiques d'avril 2006
2. Présentation des tableaux de causalité amendés par les compléments des acteurs
3. Présentation des cartes de synthèse du diagnostic (atouts-contraintes)
4. Inventaire des zones humides potentielles sur le territoire du SAGE (méthode-avancement)
5. Point d'information sur l'étude des zones d'expansion de crues sur les affluents
6. Questions diverses

Ont été transmis en séance les documents suivants :

- le support de présentation des cabinets IDEA Recherche - SOGREAH Consultants
- le support de présentation de Melle Agathe REMOND relatif à l'inventaire des zones humides

M. JULIEN, Maire de St-Denis-sur-Sarthon, débute la réunion par une brève allocution dans laquelle il témoigne de son intérêt pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques, intérêt qui se concrétise notamment au travers du Contrat de Restauration et d'Entretien du bassin du Sarthon. Il souligne l'importance de ce programme d'actions qu'il juge cohérent, car à l'échelle du bassin versant, au-delà des frontières administratives. Il exprime ses inquiétudes au sujet du tarissement de la source du Sarthon, qui fait l'objet d'un suivi par les membres de l'association ASSEC (Association de Suivi du Sarthon et de l'Environnement de la Carrière).

Enfin M. JULIEN se satisfait de la participation des acteurs locaux, administrations et associations dans la démarche d'élaboration du SAGE Sarthe Amont, ce qui constitue à son sens un signe encourageant pour l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.

M. BREUX remercie M. JULIEN pour son accueil et, après un bref rappel du rôle de l'inter-commission du jour, il donne la parole aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche et SOGREAH Consultants pour la présentation de l'avancée des travaux d'élaboration du diagnostic.

Ordre du jour n°1 :

Bilan des échanges des commissions thématiques d'avril 2006

M. DUCHEMIN signale que, parmi les acteurs participants à l'élaboration du SAGE, seuls les FPPMA de l'Orne et de la Sarthe et le Conseil Général de la Sarthe ont fait part de leurs remarques suite à l'envoi des tableaux de causalité joints aux comptes-rendus des commissions.

Il rappelle les principales remarques formulées par les acteurs lors des commissions du mois d'avril :

Commission « Gestion quantitative de la ressource en eau »

CRUES	<p>Les acteurs souhaitent que soit hiérarchisée l'importance des inondations, et que les infrastructures de circulation (routes, autoroutes, voies ferrées) soient également identifiées comme des facteurs d'altération, au même titre que l'urbanisation.</p> <p>Il a également été demandé que des points d'information soient réalisés au sujet de l'étude du Gué Ory ainsi que sur l'étude de cohérence en cours à l'échelle du bassin de la Maine.</p>
-------	--

- 3 -

ETIAGES	<p>M. DUCHEMIN rappelle qu'il n'existe pas d'objectif de débit fixé par le SDAGE au point nodal. Lors des commissions, les acteurs ont souligné l'absence de connaissances sur les affluents. Concernant l'impact des plans d'eau sur le débit des cours d'eau en étiage, il a été question de la présence de 8 000 plans d'eau sur l'ensemble du département de la Sarthe, et de la nécessité de distinguer ceux qui ont un impact sur le cours d'eau (connectés ou alimentés par nappe).</p> <p>Enfin, il a été demandé que la disparition des zones humides soit identifiée comme un facteur d'aggravation des étiages.</p>
---------	--

Commission « Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques »

M. DUCHEMIN souligne que l'impact des ouvrages dans le lit mineur des cours d'eau a fait l'objet d'un débat opposant notamment la circulation piscicole à l'intérêt patrimonial des ouvrages. Certains acteurs souhaitent que le ragondin soit ajouté aux espèces nuisibles, et que l'inorganisation des procédures de piégeage soit identifiée comme un facteur d'altération. La présence de la mulette perlière sur le Sarthon, espèce remarquable, a également été mentionnée.

Pour les acteurs, les principales causes d'altérations des écosystèmes aquatiques sont :

- les travaux hydrauliques, majoritairement à l'Est du bassin versant,
- le piétinement du bétail sur le réseau secondaire (« chevelu »), majoritairement à l'Ouest,
- les pratiques culturales.

Plusieurs propositions ont par ailleurs été formulées en commission pour la suite des travaux :

- qu'une information sur l'anguille à l'appui d'experts soit réalisée,
- qu'une visite du chantier vitrine de restauration du Sarthon soit organisée.

Commission « Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable »

M. DUCHEMIN rappelle qu'il a été demandé de compléter les données du diagnostic relatives aux pesticides. Au cours de cette commission, il a par ailleurs été question de l'épandage des boues de station d'épuration et des contraintes pesant sur les agriculteurs qui en sont destinataires.

M. SEINGIER signale que ce ne sont pas les agriculteurs qui doivent justifier de la qualité des boues épandables mais les producteurs.

M. DUCHEMIN ajoute qu'il a également été question des faibles ressources en eau du département de l'Orne, et à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont, de la sécurisation de la prise d'eau d'Alençon par la recherche de ressource de substitution.

Il rappelle qu'il a par ailleurs été demandé d'identifier les captages AEP abandonnés pour des raisons sanitaires.

D'autres acteurs ont également demandé que la présence d'ouvrages hydrauliques et de plans d'eau soient clairement identifiés comme des facteurs d'altération du milieu.

Enfin il a été demandé de préciser le volume importé du bassin de l'Huisne depuis l'usine du Mans.

Ordre du jour n°2 :

Présentation des tableaux de causalité amendés par les compléments des acteurs

⇒ Informations complémentaires au diagnostic global

➤ Agriculture (données PAC)

Mme GAUVARD présente les résultats de l'analyse des données issues des déclarations PAC de 2000 et 2004, qui tendent à démontrer, contrairement à ce qu'indiquaient les acteurs, que les surfaces en herbe sont globalement stables à l'échelle du bassin versant (- 2 %).

En réponse à M. LENOIR, M. MARTIN précise que sont concernées par le terme « surface en herbe », les prairies temporaires et les prairies permanentes.

➤ Qualité des eaux de surface et souterraines

Mme GAUVARD souligne la différence existante entre les classes de qualité selon la norme considérée (DCE, AEP, milieu naturel).

Elle présente pour exemple les teneurs en cadmium au point nodal de 1,2 µg/l, inférieur au seuil 5 µg/l fixé par la DCE et pour l'alimentation en eau potable, mais classé en mauvaise qualité au regard des grilles d'évaluation du SEQ-eau (Système d'Évaluation de la Qualité de l'eau).

M. MAUPERIN considère que le SEQ-eau doit être la référence.

➤ Estimation de l'importation d'eau potable

Mme GAUVARD indique que les prélèvements pour la ville du Mans et le SIDERM s'élevent à 6,76 Millions (M) de m³ (5,16 Mm³ pompés dans l'Huisne + 1,6 Mm³ issus de forages).

M. ROMANO rectifie les chiffres présentés : il s'agit en fait de 17,6 Mm³, dont 16 Mm³ pompés dans l'Huisne et 1,6 Mm³ issus des forages.

➤ Captages abandonnés

Mme GAUVARD souligne que, parmi les 32 captages (sur 87) dont la procédure de délimitation d'un périmètre de protection de captage (PPC) n'est pas engagée, l'abandon est prévu pour 16 d'entre eux, l'abandon se pose pour 7 autres.

M. SEINGIER regrette cette démarche d'abandon des captages, qu'il considère comme une fuite en avant, et souhaite que cela s'arrête.

M. HENAFF se demande si la CLE peut intervenir pour infléchir cette tendance.

M. MARTIN précise que les captages en nappe libre, plus vulnérables, sont abandonnés au profit de ressources plus pérennes.

M. BREUX s'interroge sur le devenir des 9 captages pour lesquels aucune démarche de PPC n'est engagée. Il considère qu'il est nécessaire d'inverser le processus d'abandon des captages.

M. GILLET estime que, dans la mesure où le Conseil Général finance la recherche de nouveaux captages, leur abandon est facilité au profit des syndicats d'eau.

M. LENOIR considère qu'il est nécessaire de distinguer la mise en place des PPC de l'abandon des captages. Il rappelle en outre que les PPC n'ont vocation à protéger les captages que vis-à-vis des pollutions accidentelles, alors que la ressource est polluée par des pratiques qui ont cours à l'échelle du bassin versant. Il s'interroge sur la nature des polluants responsables de l'abandon des captages.

- 5 -

M. MARTIN précise qu'il s'agit essentiellement de pollutions par les pesticides et les nitrates.

M. MAUPERIN rappelle que les collectivités ont obligation de distribuer une eau de bonne qualité à court terme (utilisation de procédés de dénitrification, création d'interconnexions, etc.).

Il souligne qu'il existe également des problèmes quantitatifs pour certaines communes.

Pour sa part il considère qu'une politique volontariste relativement coûteuse de reconquête de la qualité des eaux est à l'oeuvre, et que l'abandon de certains captages ne signifie pas que les gestionnaires se désintéressent de l'état de la ressource.

Il cite pour exemple le programme d'actions en cours sur le Nord Sarthe depuis plusieurs années pour tenter d'améliorer la qualité des eaux superficielles.

Il distingue d'ailleurs les eaux superficielles des eaux souterraines, pour lesquelles les temps de réponse sont plus longs, ce qui implique de sécuriser la ressource par la recherche de nouveaux captages.

M. BONIOU précise qu'aujourd'hui une analyse de faisabilité technico-économique est réalisée préalablement à la mise en place de PPC. Mais de très anciens forages n'ont pas été réalisés de la meilleure des façons, conduisant souvent à leur abandon au profit de la recherche d'autres nappes.

Il souligne que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne demande que les captages ne soient pas abandonnés, tout en rappelant que la DCE vise notamment un bon état chimique des eaux souterraines pour 2015.

Il ajoute que des actions de type « Contrat de bassin versant » ou « Contrat de nappe » sont relativement coûteuses car liées à des changements de pratique.

M. DIEU s'interroge sur le suivi des captages abandonnés.

M. BONIOU précise que dans le cadre de la DCE, un suivi des captages abandonnés est demandé.

M. SEINGIER indique que la DDASS de la Mayenne suit la qualité des eaux des captages abandonnés afin d'évaluer l'impact de l'évolution des pratiques agricoles sur l'état de la ressource.

M. HENAFF ajoute qu'il existera toujours une possibilité de reconquérir la qualité de la ressource et de réactiver un captage.

M. BREUX estime qu'il serait intéressant d'obtenir plus d'informations sur les projets des syndicats d'eau : Quels sont les captages dont l'abandon est envisagé, pour quel motif, quels sont les projets en terme de recherche de nouveaux captages, quelles sont les mesures de suivi des captages, etc..., et ce afin de pouvoir orienter les préconisations du SAGE sur les captages identifiés.

M. DIEU se demande s'il est possible de connaître la raison de l'abandon de chaque captage.

M. GILLET indique qu'il existe un historique pour chaque captage disponible au niveau des syndicats d'eau ou de la DDASS.

M. DIEU souhaiterait que des mesures de suivi et des préconisations draconiennes soient prises pour éviter l'abandon systématique des captages pour des raisons liées à la qualité de la ressource.

- 6 -

M. MAUPERIN précise qu'il est nécessaire de distinguer le bassin versant hydrographique du bassin versant hydrogéologique, certaines nappes souterraines pouvant être présentes sur plusieurs bassins hydrographiques. De même il lui paraît nécessaire de distinguer les nappes captives des nappes libres.

Pour sa part il estime qu'un suivi des teneurs en nitrates au niveau des captages est pertinent car ils indiquent généralement la présence d'autres molécules polluantes dont les pesticides. Par ailleurs les coûts d'analyse sont moins prohibitifs.

M. BONIOU explique que les hydrogéologues chargés de la mise en place de captage pour l'AEP choisissent le site en fonction de son environnement immédiat afin d'obtenir les conditions optimales pour cet usage.

➤ Plans d'eau et estimation des retenues colinéaires

M. JAMET souhaiterait que le rapport entre la surface des plans d'eau et la surface des cours d'eau soit évalué.

M. HENAFF précise qu'il a transmis aux chargés d'étude de SOGREAH des informations relatives aux plans d'eau sur la partie sarthoise du bassin de la Sarthe Amont, il s'étonne que ces informations ne soient pas prises en compte dans les données présentées ce jour.

M. SIROT souligne la difficulté d'obtenir une information homogène à l'échelle du bassin versant. Il précise que dans le cadre de l'inventaire des zones humides en cours au sein de l'IIBSA, les plans d'eau seront inventoriés.

➤ Données agricoles

Mme GAUVARD signale que les données issues des PMPOA 1 et 2 ont été demandées aux administrations concernées, mais n'ont pas été communiquées jusqu'à ce jour.

⇒ Diagnostic global – hiérarchisation des causes

➤ Gestion quantitative de la ressource en eau

M. JAMET estime qu'il convient de remplacer la cause d'altération « aménagements hydrauliques » par « travaux hydrauliques agricoles ».

Pour sa part il pense que les phénomènes d'inondation sont la résultante d'un ensemble de facteurs difficilement hiérarchisables.

M. DIEU considère que l'urbanisation est un facteur important, car elle a augmenté la vulnérabilité des biens et des personnes.

M. MOISY précise qu'il est difficile de maîtriser tous les paramètres responsables des phénomènes d'inondation et qu'à ce titre la hiérarchisation des facteurs d'altération est particulièrement délicate.

M. GILLET estime que les crues sont plus fréquentes, plus importantes et plus rapides que par le passé, et que l'action de l'homme en est la principale cause.

M. MOISY ajoute que des crues bien plus importantes que celle de 1995 se sont produites par le passé.

- 7 -

Pour M. BREUX, c'est la modification des capacités d'absorption des sols engendrée par différentes actions anthropiques (urbanisation, drainage, etc.) qui est la première cause d'aggravation des phénomènes d'inondation. Il lui semble acquis le fait que les crues arrivent plus vite que par le passé et que les capacités d'absorption des zones urbanisées sont limitées.

M. LENOIR considère qu'il est préférable de distinguer parmi les causes d'altérations celles pour lesquelles le SAGE n'apportera pas de solutions, par exemple le climat, la forme des sous-bassins versants et la répartition spatiale des précipitations.

M. MOISY considère que la capacité d'absorption des sols est le seul paramètre qu'il est possible de conditionner.

M. PLET constate une montée plus rapide des eaux en crue dans la ville d'Alençon.

M. LEFEUVRE considère que l'urbanisation n'est pas le seul facteur conditionnant les capacités d'absorption des sols. Il estime qu'il est plus facile d'agir sur les pratiques agricoles par le biais de techniques qui permettent de préserver les capacités d'absorption, notamment en protégeant les populations de vers de terre qui contribuent à aérer les sols, facilitant ainsi l'infiltration. Il ajoute que l'aération des sols contribue à diminuer les quantités de pesticides et d'engrais à utiliser.

M. JAMET confirme qu'il est nécessaire de réunir l'urbanisation, les pratiques agricoles et le drainage des zones humides comme facteurs modifiant les capacités d'absorption.

Pour ce qui concerne les étiages, il considère que les actions qui ont favorisé l'évacuation rapide de l'eau vers l'aval constituent un facteur d'altération majeur, amplifiant également les phénomènes d'inondations.

M. BREUX s'interroge sur le rôle que peuvent jouer les ouvrages et les plans d'eau dans le soutien d'étiage.

M. DIEU estime que si les cours d'eau présentaient un cours plus naturel, les étiages seraient moins problématiques. Il ajoute que lorsqu'un cours d'eau présente un tracé méandriforme, l'eau s'évacue beaucoup moins vite vers l'aval que lorsque le tracé est rectiligne.

M. MARTIN ajoute que certains facteurs d'altération impactent plusieurs enjeux.

M. BREUX s'interroge sur la connaissance de l'historique des étiages sur le bassin versant.

M. SEINGIER précise que les pratiques agricoles ont évolué, notamment avec une augmentation des prélèvements.

M. LENOIR estime que la disparition des zones humides doit être clairement identifiée comme un facteur d'aggravation des étiages.

M. BARILLER précise qu'en période de remembrement, les géomètres étaient rémunérés au kilomètre de haie arrachée. De fait il considère que la responsabilité appartient aux acteurs chargés à l'époque de conduire les travaux.

- 8 -

M. LENOIR estime que, suite au remembrement, certaines rivières ont pu retrouver un cours plus ou moins naturel, ce qui n'est pas le cas des fossés et talus.

➤ Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques

M. JAMET précise que les cours d'eau situés à l'ouest du bassin versant ont également subi les travaux de recalibrage, mais le relief pentu leur a permis de s'en remettre plus rapidement.

Il estime que l'absence d'entretien est préférable à un mauvais entretien, ce que ne peut totalement reconnaître M. MAUPERIN, qui souligne notamment les problèmes liés à la formation de tunnel de végétation et les effets de l'absence de lumière sur le milieu aquatique.

➤ Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable

M. BREUX souhaite que les pollutions diffuses liées à l'entretien des espaces publics, voies routières et ferrées soient clairement identifiées comme un facteur d'altération.

M. MARTIN souligne la forte pression d'élevage sur la zone ouest du bassin versant, et s'étonne de l'absence d'éléments traces dans les cours d'eau.

M. JAMET estime que les cours d'eau mayennais présentent de bonnes capacités d'autoépuration, ce qui ne peut toutefois pas tout expliquer.

M. LEFEUVRE pense que la mise en place des PMPOA peut contribuer à limiter les pollutions agricoles directes au cours d'eau.

Ordre du jour n°3 :

Présentation des cartes de synthèse du diagnostic (atouts-contraintes)

M. DUCHEMIN présente une carte de synthèse générale des enjeux à l'échelle du bassin versant, distinguant 4 grandes zones (ouest, sud, nord-est, centre-est).

A cette carte est jointe un transparent représentant le bassin versant découpé en unité de gestion piscicole, afin de permettre aux acteurs de cibler plus précisément les secteurs d'intervention, et de les préparer ainsi la phase ultérieure d'identification des orientations d'actions.

M. BREUX souhaite que l'échelle de travail qui sera utilisée dans la suite des travaux soit clairement identifiée. Il lui paraît nécessaire d'éviter une vision départementalisée du bassin versant.

M. BONIOU estime que les unités de gestion constituent une échelle de travail cohérente.

M. DUCHEMIN propose de laisser aux membres des commissions jusqu'au mois de septembre pour transmettre leurs informations complémentaires.

- 9 -

Ordre du jour n°4 :

Inventaire des zones humides potentielles sur le territoire du SAGE (méthode - avancement)

Melle Agathe REMOND présente le travail qu'elle réalise dans le cadre de son stage de fin d'études effectué de février à août au sein de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont (IIBSA).

Elle précise dans un premier temps l'objectif du SAGE dans le cadre de l'inventaire des zones humides : obtenir des informations concrètes sur la localisation et la fonctionnalité des zones humides du bassin versant afin de définir des priorités et des orientations d'actions pour leur préservation.

Melle REMOND rappelle les grandes étapes de l'inventaire :

- 1- Collecte des données existantes : travail effectué en 2005 par Melle PRIGENT
- 2- Identification des zones humides potentielles : travail effectué en 2006 par Melle REMOND, il s'agit de l'application de l'indice Beven KIRKBY, outil numérique topographique de localisation des zones saturées en eau. Cet outil permet d'obtenir rapidement une prélocalisation des zones humides potentielles sur un territoire de grande échelle, mais il ne prend pas en compte l'occupation du sol et ne repère pas certaines zones humides (plateaux, vallée encaissée).
A l'échelle du bassin de la Sarthe Amont, l'application de l'indice identifie deux grands ensembles de zones humides potentielles : les plaines alluviales de la Sarthe en amont d'Alençon et le bassin versant du saosnois.

M. MAUPERIN estime plus judicieux d'employer le terme de « zones humides de forte probabilité ».

- 3- Identification des zones humides effectives : il s'agit de photo-interpréter les photos aériennes du bassin versant, avec à l'appui les données géologiques et les cartes IGN au 1/25 000, afin de

localiser les zones humides identifiables aux « taches » de végétation hygrophile. Cette méthode, qui a fait l'objet dans un premier temps d'un étalonnage sur le terrain, permet d'obtenir un inventaire relativement précis et homogène à l'échelle du bassin versant.

Ses principales limites sont :

- La qualité des photos aériennes
- L'évolution de l'occupation du sol depuis la prise de vue
- Les zones humides en secteur boisé ne sont pas détectables
- Il existe un taux d'erreur estimé de 5 à 20 %, ce qui implique une validation terrain

Melle REMOND signale que le travail de photo-interprétation est en cours sur le bassin versant. Elle précise qu'à l'échelle de la Basse-Normandie, les données seront intégrées à l'inventaire Régional, avec en projet leur utilisation par les services de police de l'eau et pour l'application de la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR).

M. BREUX ajoute qu'il sera nécessaire par la suite de susciter la mise en oeuvre d'inventaires participatifs volontaristes à l'échelle communale ou intercommunale. Il souligne la nécessité de communiquer lors de la diffusion des données afin d'éviter toute « psychose ».

M. MAUPERIN confirme qu'il est nécessaire de démystifier par la communication les conséquences de la présence de zones humides sur le territoire, rappelant que les procédures de déclaration et d'autorisation relatives aux zones humides sont déjà en vigueur.

M. LENOIR s'interroge sur l'intégration des zones humides dans le cadre de la révision du PLU.

M. MAUPERIN indique que la référence des services de police de l'eau sera la cartographie des zones humides réalisée dans le cadre du SAGE.

M. BONIOU estime qu'il est nécessaire de présenter cet inventaire comme un apport aux communes, sachant que le SAGE peut préconiser l'intégration des zones humides dans les PLU.

Ordre du jour n°5 :

Point d'information sur l'étude des zones d'expansion de crues sur les affluents

M. SIROT signale que 6 candidatures ont été présentées pour la réalisation de cette étude. Il indique que le Conseil d'Administration de l'IIBSA se réunira le 10 juillet prochain pour retenir les prestataires.

Ordre du jour n°6 :

Questions diverses

Aucune question diverse n'étant soulevée, M. BREUX propose aux membres de l'inter-commission de participer à une visite commentée du chantier vitrine de restauration et d'entretien du Sarthon en compagnie de Melle Mélanie TAQUET (PNR Normandie-Maine) et de M. JAMET (FPPMA de l'Orne).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.